

RAPPORT DE PRESENTATION

DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budget Primitif principal
COMMUNE

Budget Primitif annexe
ZA PONT MAHAUD

COMMUNE DE PONT-PEAN



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. Budget primitif grandes masses.....	5
2. La section de fonctionnement	8
3. La section d'investissement.....	23
4. La dette	31
5. Budget annexe ZA Pont-Mahaud.....	33
6. conclusion.....	34
Annexe	35

INTRODUCTION

PREAMBULE

Le présent budget 2021 s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées lors du débat intervenu lors du Conseil municipal du 15 février 2021. Il intègre les dispositions de la loi de finances pour 2021, mais également celles de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixant les modalités de la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Dans ce cadre, le budget 2021 a été conçu sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins pour mener à bien l'ensemble des projets attendus par les pontpéannais en tenant compte des contraintes macro-économiques liées au contexte actuel de la pandémie de Covid 19.

Ainsi, la stratégie budgétaire et financière de la commune de Pont-Péan pour 2021 se poursuit dans le respect des orientations suivantes, fixées par la municipalité depuis 2014 :

- **Stabilité** des impôts locaux
- **Préservation de la capacité d'autofinancement** de la commune par la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- **Modernisation et amélioration durable du patrimoine communal et des services** aux habitants par les investissements
- Optimisation des ressources de la commune par la **recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes.**

Les chiffres à retenir pour 2021 :

- Taux des impôts locaux inchangés :
 - TH : 0 %
 - TFB : 42,9 %
 - TFNB : 47,46 %
- Une masse salariale maîtrisée à 1 725 000 €.
- 2 161 738 € de dépenses d'investissement.
- Une capacité de désendettement passée à moins de 2 ans en 2021.

DEFINITION

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

1. BUDGET PRIMITIF 2021 : GRANDES MASSES

Par section, les grandes masses du BUDGET PRIMITIF 2021 se présentent comme suit :

SECTION	Crédits proposés au BP 2021
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 161 735,85 €
RECETTES	2 161 735,85 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	3 435 963,00 €
RECETTES	3 435 963,00 €
TOTAL : 5 597 698,85 €	

Le budget primitif 2021 fait apparaître un montant total de 3 435 963 euros en section de fonctionnement, et 2 161 737,45 euros en section d'investissement.

Budget Principal		Budget	
Tableau synthétique			
Fonctionnement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	858 239 €	013 - Atténuation de charges	45 000 €
012 - Charges de personnel	1 725 000 €	70 - Produits des services	398 100 €
014 - Atténuation de produits	74 944 €	73 - Impôts et taxes	2 025 061 €
65 - Autres charges de gestion courante	286 727 €	74 - Dotations et participations	751 303 €
66 - Charges financières	47 900 €	75 - Autres produits gestion courante	36 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	77 - Produits exceptionnels	1 000 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	8 000 €	Recettes réelles de fonctionnement	3 256 464 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 001 810 €	042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	36 200 €
023 - Virement à la section d'investissement	299 153 €	Recettes d'ordre de fonctionnement	36 200 €
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	135 000 €		
Dépenses d'ordre de fonctionnement	434 153 €		
Total	3 435 963 €	Total	3 292 664 €
Résultat reporté ou anticipé	0 €	Résultat reporté ou anticipé	143 299 €
Total cumulé +1.24%	3 435 963 €	Total cumulé +1.24%	3 435 963 €
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement		-13.0%	397 953 €

Le montant de la V.S.I. – **Virement à la section d'Investissement** dégagée de la section de fonctionnement s'élève à **299 153 € au BP 2021**.

Pour mémoire les « V.S.I. » des années précédentes « au stade BP » étaient de :

BP 2020	334 511 €
BP 2019	341 067 €
BP 2018	260 503 €
BP 2017	95 335 €
BP 2016	75 005 €
BP 2015	71 739 €
BP 2014	192 904 €

Budget Principal	Budget	Investissement	
Tableau synthétique			
Investissement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)			
Dépenses		Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 176 €	13 - Subventions d'investissements	441 078 €
204 - Subventions d'équipement versées	121 600 €	16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	509 441 €
21 - Immobilisations corporelles	550 883 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 500 €
23 - Immobilisations en cours	1 138 879 €	1068 - Excédents de fonct. capitalisés	500 000 €
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	291 800 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	10 000 €
020 - Dépenses imprévues	10 000 €	Recettes réelles d'investissement	1 538 019 €
Dépenses réelles d'investissement	2 125 338 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	299 153 €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	36 200 €	040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	135 000 €
041 - Opérations patrimoniales	200 €	041 - Opérations patrimoniales	200 €
Dépenses d'ordre d'investissement	36 400 €	Recettes d'ordre d'investissement	434 353 €
Total	2 161 738 €	Total	1 972 372 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	189 366 €
Total cumulé	+21.5% ↗ 2 161 738 €	Total cumulé	+21.5% ↗ 2 161 738 €

Le budget primitif 2021 fait apparaître un montant total de 3 435 963 euros en section de fonctionnement, et 2 161 737,45 € en section d'investissement.

Soit un montant total du BP prévisionnel 2021 **égal à 5 597 700,45 euros.**

	DEPENSES PREVISIONNELLES BP 2021	RECETTES PREVISIONNELLES BP 2021
FONCTIONNEMENT	3 435 963 €	3 435 963 €
INVESTISSEMENT	2 161 738 €	2 161 738 €
TOTAL	5 597 701 €	5 597 701 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget Principal		Budget			
Tableau Vote des Dépenses					
Fonctionnement 2021					
Dépenses	Pour rappel Budget N-1	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total
011 - Charges à caractère général	827 937 €	0 €	0 €	0 €	858 239 €
012 - Charges de personnel	1 703 000 €	0 €	0 €	0 €	1 725 000 €
014 - Atténuation de produits	75 342 €	0 €	0 €	0 €	74 944 €
65 - Autres charges de gestion courante	270 400 €	0 €	0 €	0 €	286 727 €
66 - Charges financières	45 500 €	0 €	0 €	0 €	47 900 €
67 - Charges exceptionnelles	1 300 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 923 479 €	0 €	0 €	0 €	3 001 810 €
023 - Virement à la section d'investissement	334 511 €	0 €	0 €	0 €	299 153 €
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	136 000 €	0 €	0 €	0 €	135 000 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	470 511 €	0 €	0 €	0 €	434 153 €
Total					3 435 963 €
Résultat reporté ou anticipé					0 €
Total cumulé				+1.24% ↗	3 435 963 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2021 s'élève à : **3 435 963 €**.

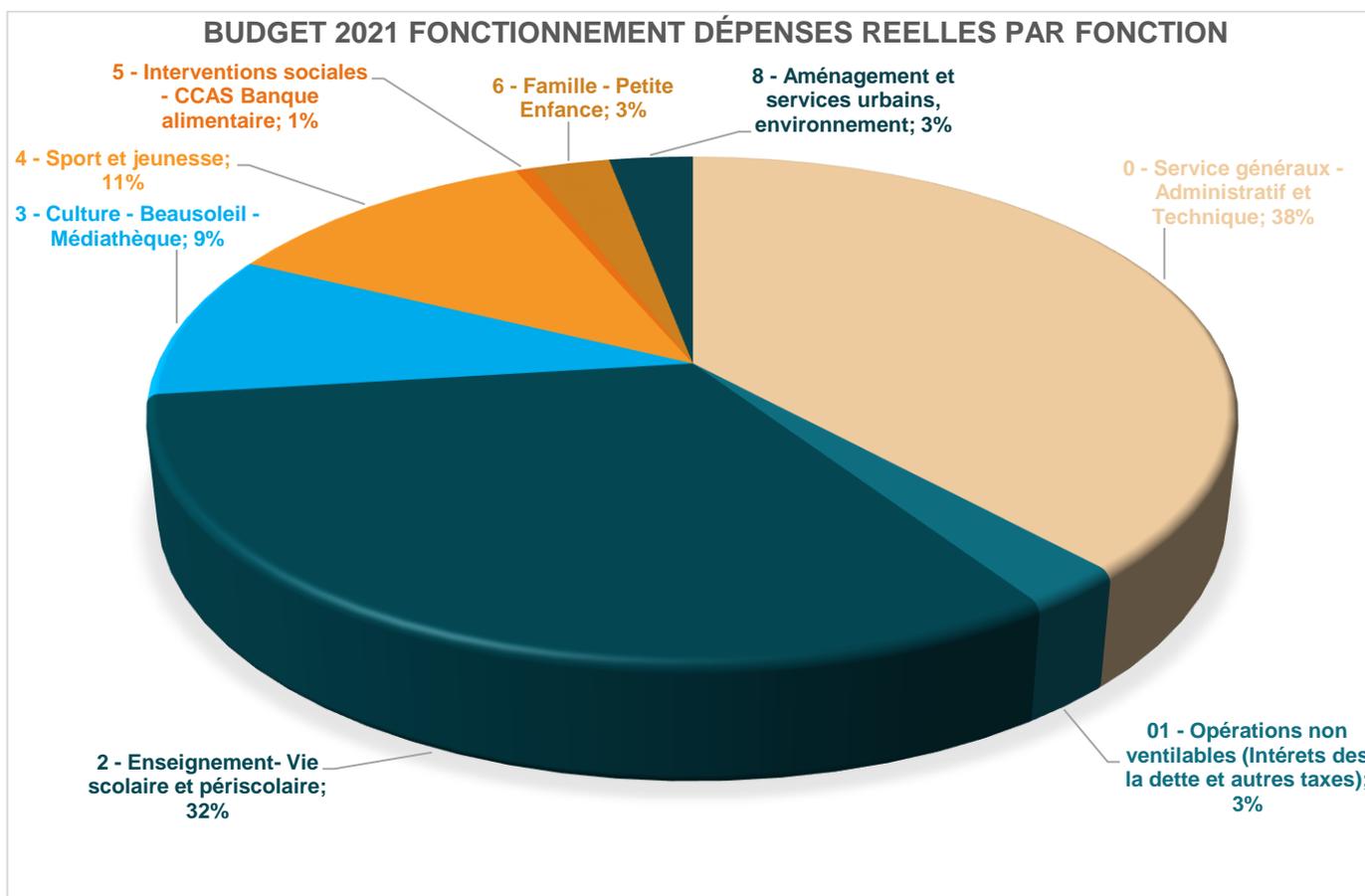
Les dépenses **réelles** prévisionnelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et hors virement à la section d'investissement) s'élèvent à **3 001 810 €**.

COMMUNE DE PONT-PEAN

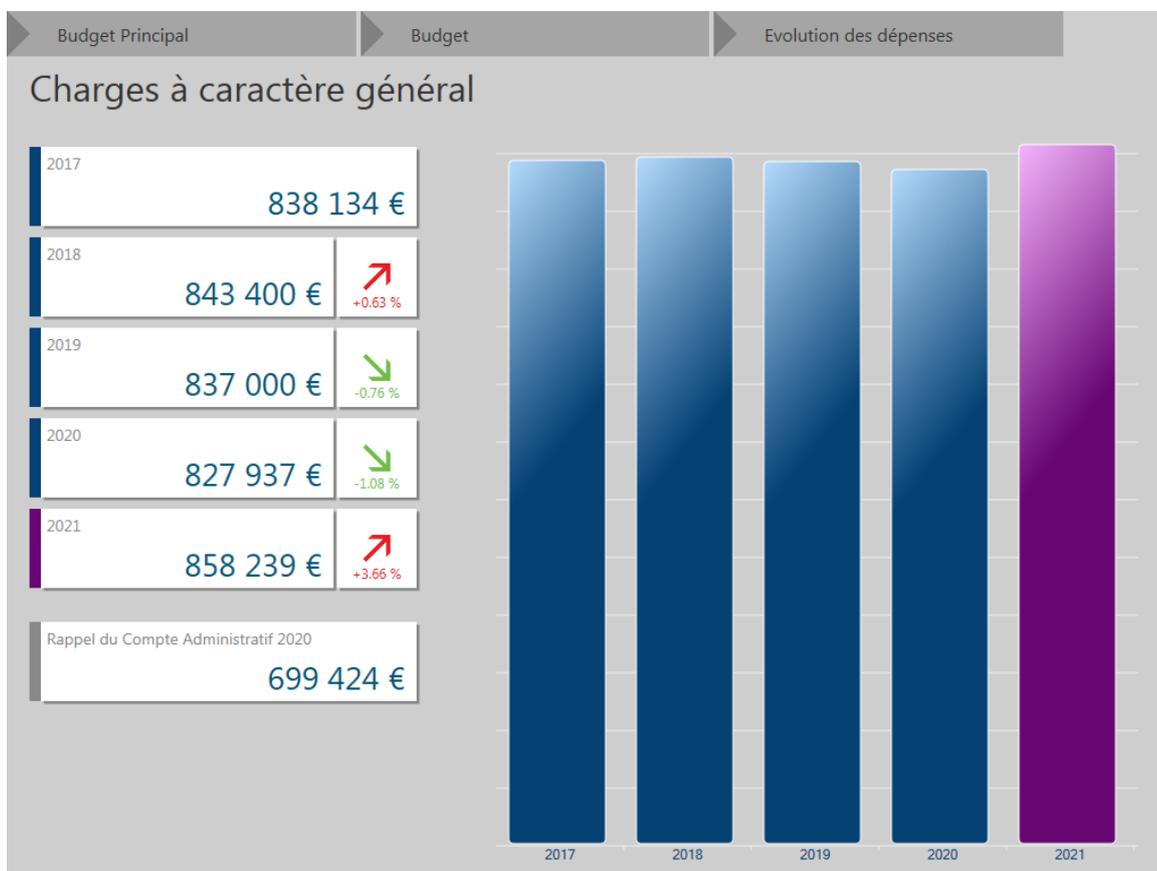
BP 2021

FONCTIONNEMENT	2021			
	DEPENSES	Propositions BP 2021	% des dépenses réelles de F	BP 2021/ BP+DM2020
011 Charges à caractère général	858 239 €	26,0%	3,7%	22,7%
012 Charges de personnel	1 725 000 €	52,3%	1,3%	5,3%
014 Atténuation de produits - AC négative RM	55 379 €	1,7%	0,0%	0,0%
014 Atténuation de produits - autres	19 565 €	0,6%	-2,0%	18,9%
022 Dépenses imprévues fonct.	8 000 €	0,2%		
023 Virement à la section d'invest.	299 153 €	9,1%		
042 Opération d'ordre entre section	135 000 €		-0,7%	0,0%
65 Autres charges de gestion courante	286 727 €	8,7%	6,0%	10,3%
66 Charges financières	47 900 €	1,5%	5,3%	11,4%
67 Charges exceptionnelles	1 000 €	0,0%	42,9%	1090,5%
67 subv de fonct except budget annexe (pont-mahaud)		0,0%		
68 dotations aux amortissements	0 €	0,0%		
DEPENSES	3 435 963 €	100,0%	1,2%	20,67%

Vue ensemble du BP 2021 Fonctionnement / dépenses par fonction



Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL



Ces dépenses regroupées dans le chapitre 011 du budget, permettent le fonctionnement général des services municipaux, d'entretien des bâtiments, des matériels, du patrimoine communal, des espaces verts etc...

Parmi les dépenses principales de ce chapitre il est à noter :

- L'achat de repas au syndicat de restauration (185k€)
- Les dépenses de fluides et eau (134k€)

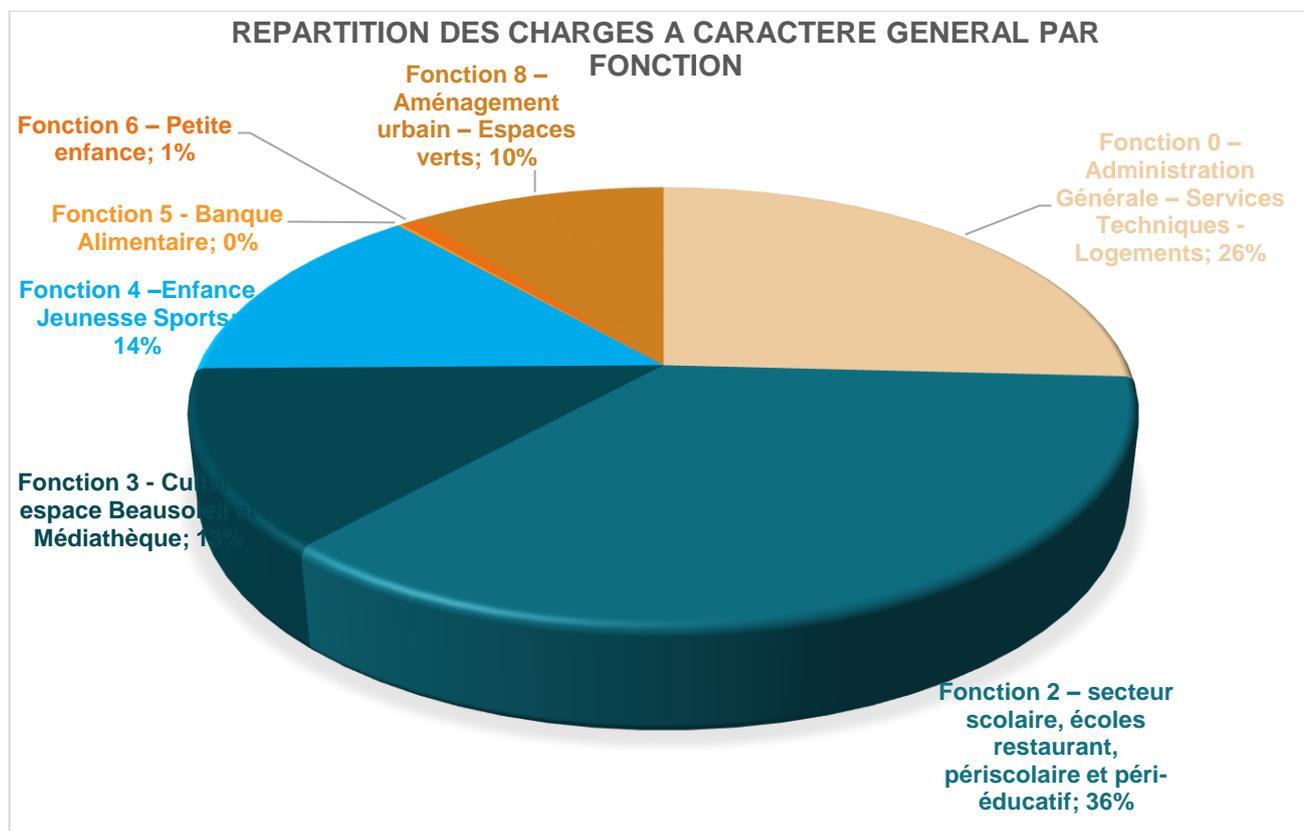
Les principales évolutions entre BP 2020 et BP 2021 (+30k€) concernent :

- Article 6065 : L'intégration du PCSES Médiathèque (2 250€) + une dépense nouvelle (5 000 €) avec une subvention prévisionnelle de la DRAC (7 250 €) « aide à la lecture publique – plan de relance »
- Article 6288 : Le report 2020 de programmation culturelle de l'Eb (3 600€)
- Articles 60624-60631-6068 : le contexte COVID avec les achats de masques et produits et fournitures d'entretien (15 500€)
- Article 6184 : Le plan de formation 2021 de 14 800€ en 2021 (+ 7 000€ par rapp à 2020) dont 4 759€ au titre d'une reconversion professionnelle (formation exceptionnelle accordée par M. le Maire), dont des rattrapages de formations 2020 (notamment en animation)

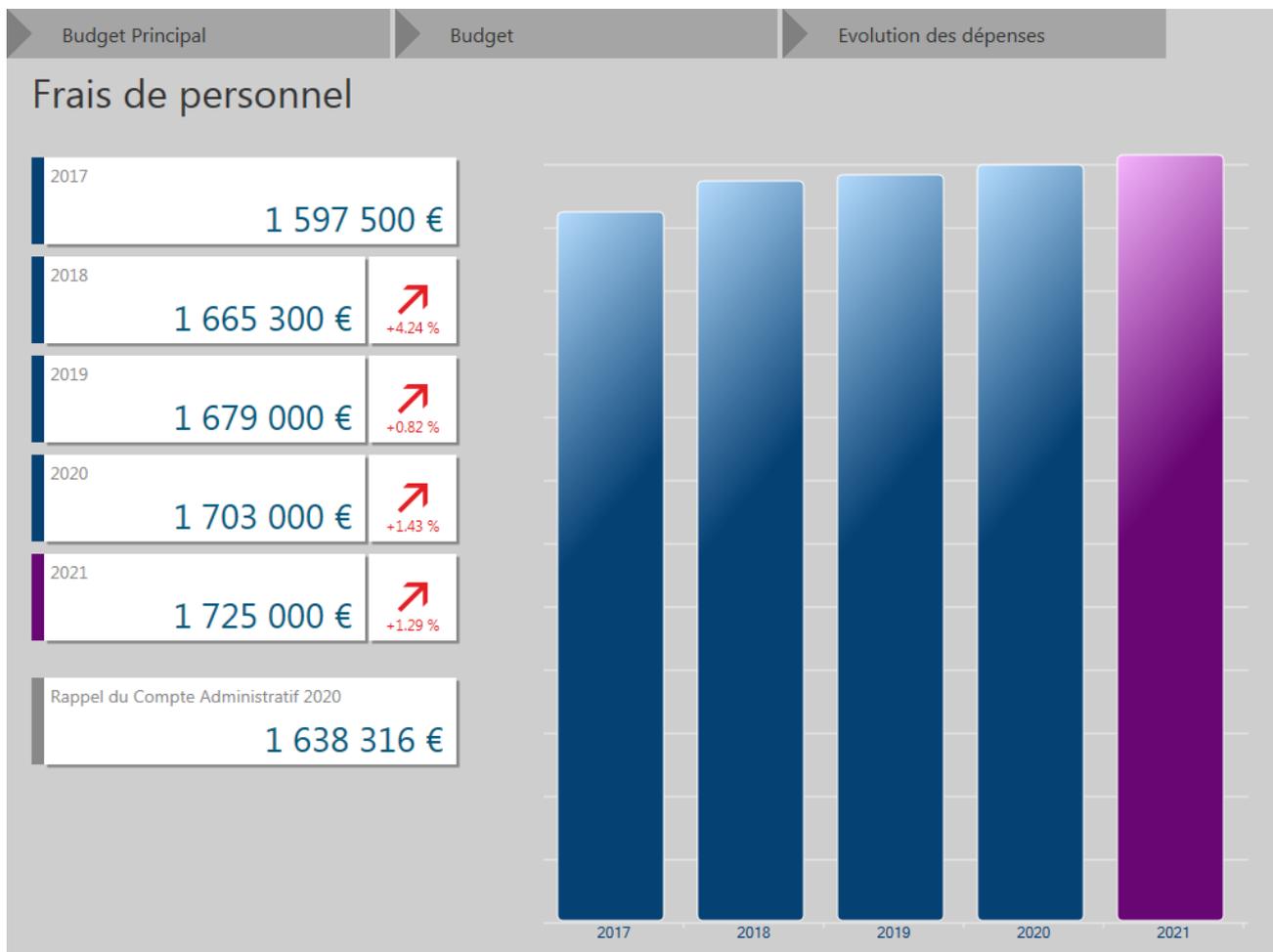
Répartition des charges à caractère général (chap. 011) prévisionnelles 2021

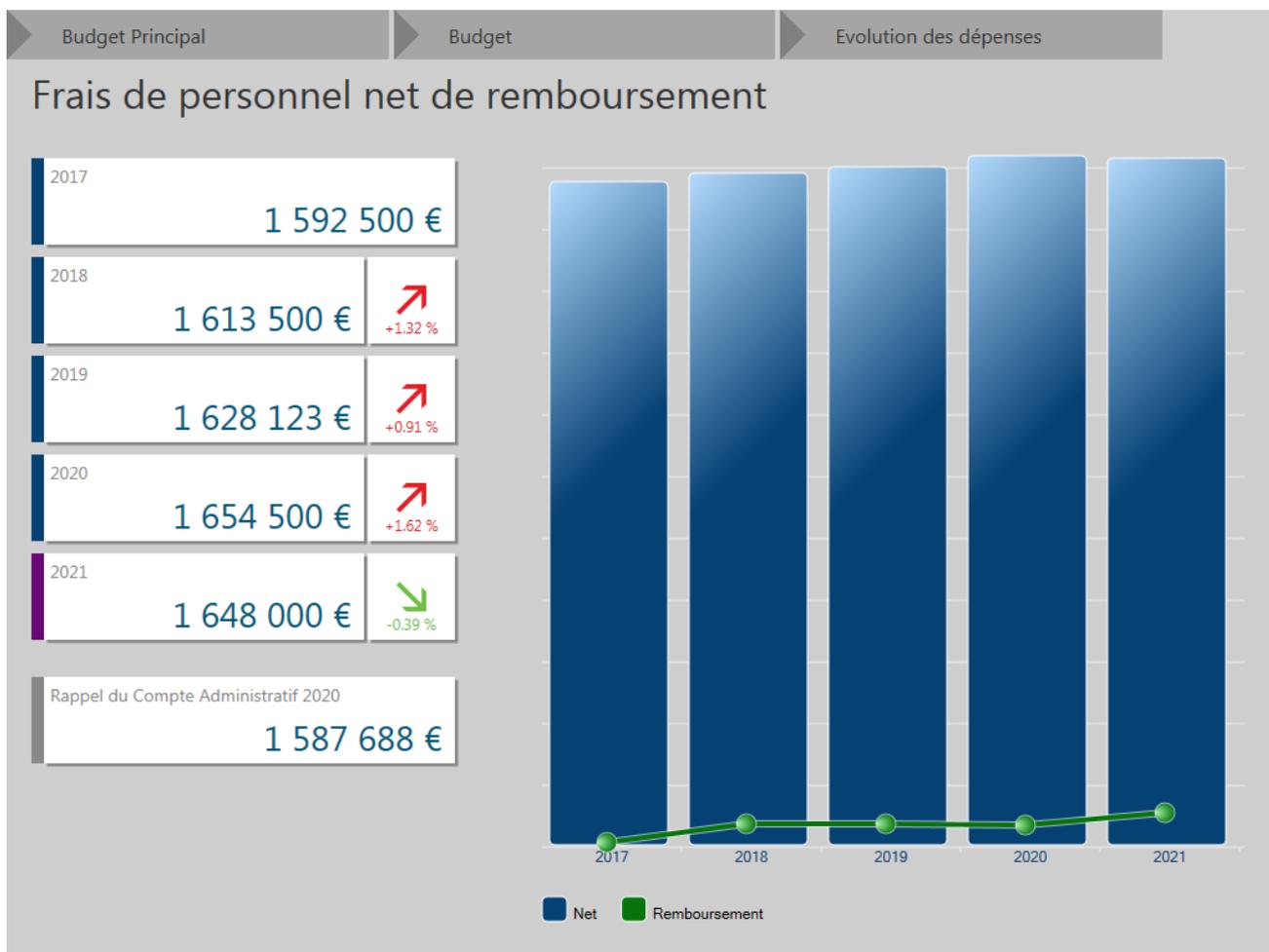
Par fonction

Fonction 0 – Administration Générale – Services Techniques - Logements	221 742,00 €	26%
Fonction 2 – secteur scolaire, écoles restaurant, périscolaire et péri-éducatif	307 598,00 €	36%
Fonction 3 - Culture : espace Beausoleil et Médiathèque	112 411,00 €	13%
Fonction 4 –Enfance Jeunesse Sports	119 070,00 €	14%
Fonction 5 - Banque Alimentaire	1 508,00 €	0%
Fonction 6 – Petite enfance	6 981,00 €	1%
Fonction 8 – Aménagement urbain – Espaces verts	88 929,00 €	10%



Chap. 012 - CHARGES DE PERSONNEL





En termes de masse salariale, l'évolution de la commune de Pont-Péan s'établit comme suit :

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Total chapitre 012 Dépenses de personnel	1 620 033, 22 €	1 638 316,85€	1 725k€
Totaux chapitre 013 (remboursement sur rémunération personnel)	28 231,75 €	29 031,27 €	45 K€*
Totaux chapitre 74 (autres participations)	29 328,77 €	21 596,75 €	32 K€
Totaux Charges de personnel nettes	1 542 472,50 €	1 587 688,83 €	1 648 K€

*dont titres restaurant participation des agents : 20 k€ (soit reste à charge Commune : 20k€)

En conclusion :

L'évolution de la masse salariale entre les charges de personnel nettes de 2020 et celles de 2021 s'établit comme suit :

- Normes étatiques : 28 200 € (à savoir 11 300 € d'impact GVT avancement échelon, 6 200 € PPCR, 2 200 € d'évolution du SMIC, 8 500 € d'indemnité de précarité)
- Titres restaurants : 20 000 € de restes à charge pour la collectivité
- Impact COVID-19 : 11 000 € (scénarisé sur 6 mois de protocole sanitaire enfance)
- Remplacement agent en maladie longue durée : 14 000 €
- Recrutement d'un agent supplémentaire au service technique en 2020 : 15 000 € (6 mois en 2020, 12 mois en 2021)
- Mouvements de personnel en 2020 : réduction de 30 000 €
- Des gratifications stagiaires : 3 000€ au titre de la démocratie participative.

La répartition de la masse salariale par pôle est la suivante :

MASSE SALARIALE - REPARTITION PAR POLE - Analyse CA 2020 - BP 2021								
CA 2020- BP 2021 CHARGES DE PERSONNEL RECAPITULATIF PAR POLE	CA 2018	CA 2019	BP 2020	% par service (agents)	CA 2020	Taux réalisation CA/BP	BP 2021	% par service (agents)
POLE ADMINISTRATIF	358 522,67	353 128,32	356 802,45	20,95	351 442,66	98,50%	338 376,55	19,62
POLE TECHNIQUE	239 126,58	255 151,82	290 698,70	17,07	271 729,97	93,47%	320 682,38	18,59
POLE EJVS et Entretien bâtiments	776 290,41	759 332,20	792 608,39	46,54	778 507,20	98,22%	802 439,24	46,52
POLE CULTUREL	156 426,54	162 074,10	152 075,89	8,93	150 737,46	99,12%	142 773,71	8,28
POLE PETITE ENFANCE	19 042,08	23 910,84	21 093,65	1,24	20 613,25	97,72%	22 263,06	1,29
Divers : cotisations assurances du personnel, COS, Versement FNC du SFT, cotisations diverses	71 859,14	66 435,95	89 723,92	5,27	65 286,32	72,76%	97 943,21	5,68
TOTAL	1 621 267,42	1 620 033,22	1 703 003,00	100,00	1 638 316,85	96,20%	1 725 000,00	99,97
Chap 013 Remboursements IJ + TR	31 955,17	28 231,75	20 000,00		29 031,27	145,16%	45 000,00	
Chap 74712 Remboursement CUI - CAE	26 592,00	21 467,75	13 000,00		7 321,87	56,32%	9 000,00	
Chap 7488 Autres participations	1 595,00	7 861,02	15 500,00		14 274,88	92,10%	23 000,00	
Charges de personnel nettes de remboursements	1 561 125,25	1 562 472,70	1 654 503,00		1 587 688,83	95,96%	1 648 000,00	
Evolution		0,09%	1,62%		1,61%		3,80%	
		CA2019/CA2018	B.P. 2020/B.P. 2019		CA2020/CA2019		BP2021/CA2020	

Chap. 014 : ATTENUATION DE PRODUITS

Transfert de la compétence Voirie Eclairage Public Eaux Pluviales à Rennes Métropole :

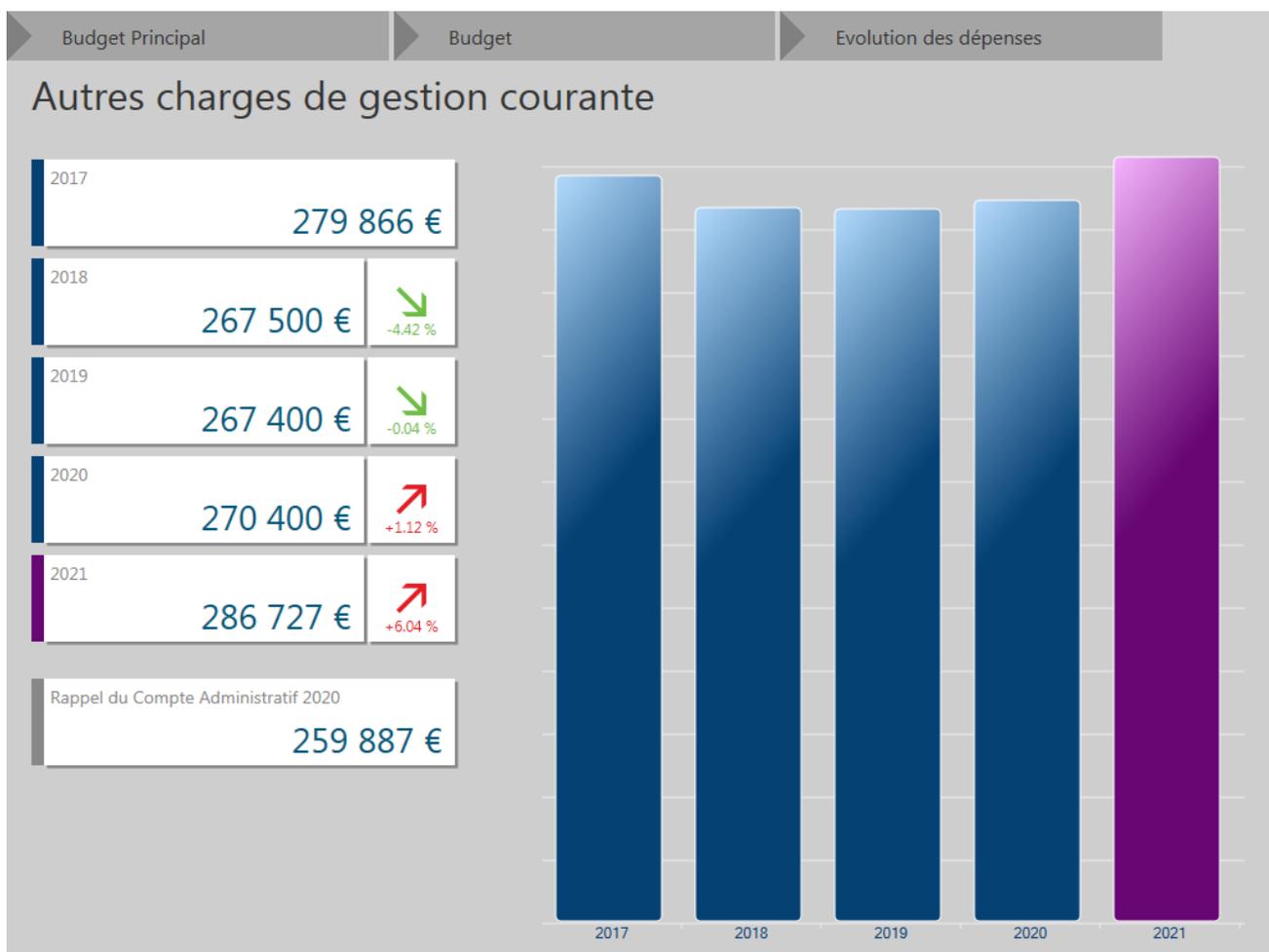
Le montant de l'attribution d'Attribution de Compensation définitive est fixé à **55 379 €** (idem année précédente).

Il est à noter également dans ce chapitre le prélèvement pour déficit de logements locatifs sociaux s'élevant à 16 565 €. Pour indication le « déficit » de logements sociaux est de 87. Le nombre de logements locatifs sociaux sur la commune s'élevant à 278 actuellement.

Chap. 022 : DEPENSES IMPREVUES

Il est provisionné en dépenses imprévues de fonctionnement : 8 000€.

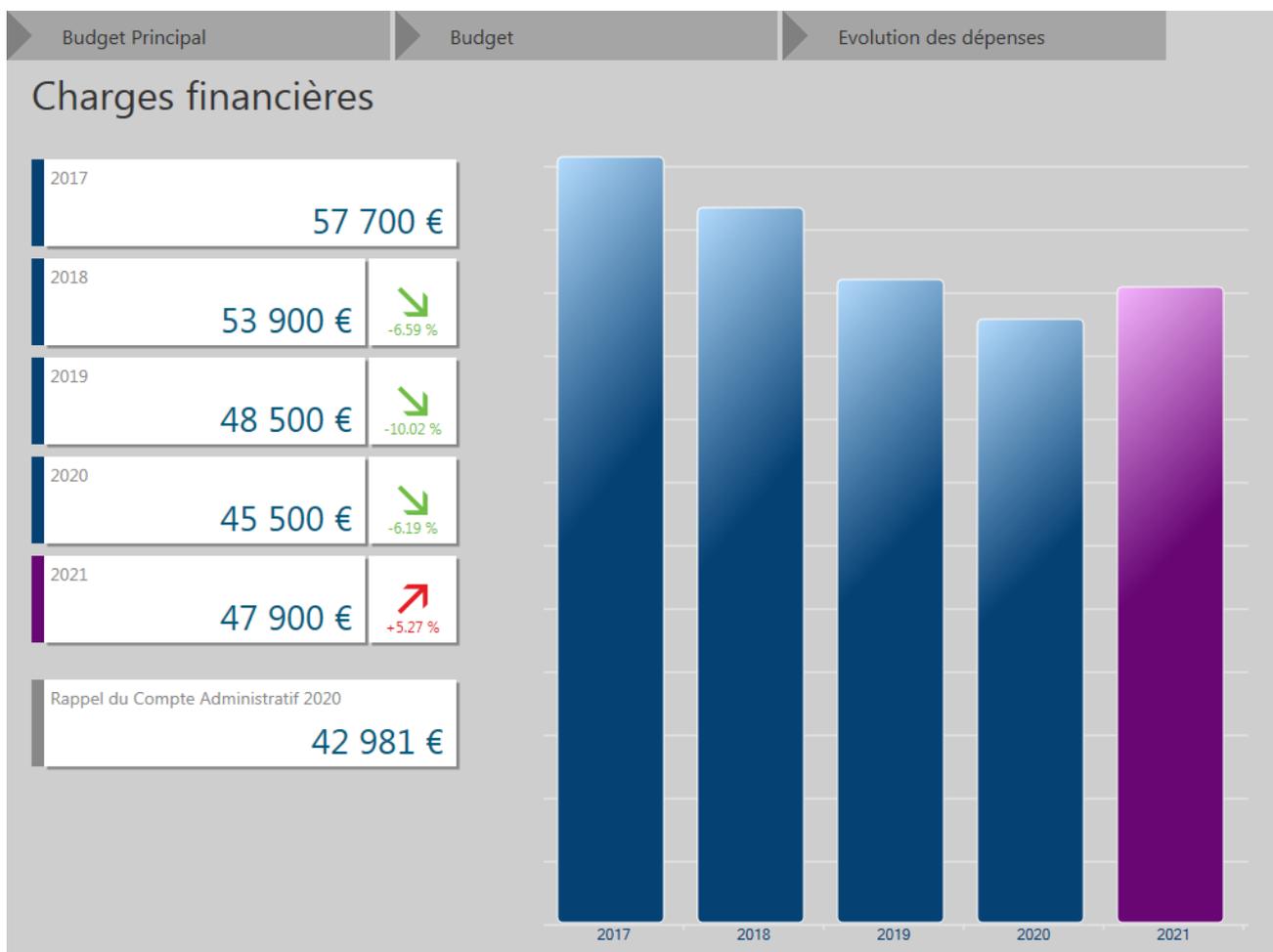
Chap. 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Ce chapitre enregistre :

- les indemnités et cotisations des élus (97 500€), les frais de formation des élus (2 000€ abondés de 1 200€ au titre du rattrapage de l'année 2020),
- les participations aux syndicats (environ 85 000€ au total dont 37 706 € pour la Musique, 16 044€ pour la restauration, 32K€ pour le syndicat de piscine ?).
- Les subventions aux associations (17 000€), les subventions aux écoles (pour les projets d'écoles et sorties)...
- Les subventions pour la petite enfance (mille pattes 31k€ : 6 places, tintinabulle accueil occasionnel : 2 places + 4 en halte-garderie 6k€)
- la subvention au CCAS (15 000€ contre 10 000€ auparavant).

CHAP. 66 : CHARGES FINANCIERES



Les charges financières prévues se rapportent à la dette actuelle (45 500€) et une provision de dette nouvelle sur le dernier trimestre 2021 (2 000€).

CHAP 67 DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Il s'agit d'une provision de 500 € (titres annulés exercice antérieur et autres charges exceptionnelles).

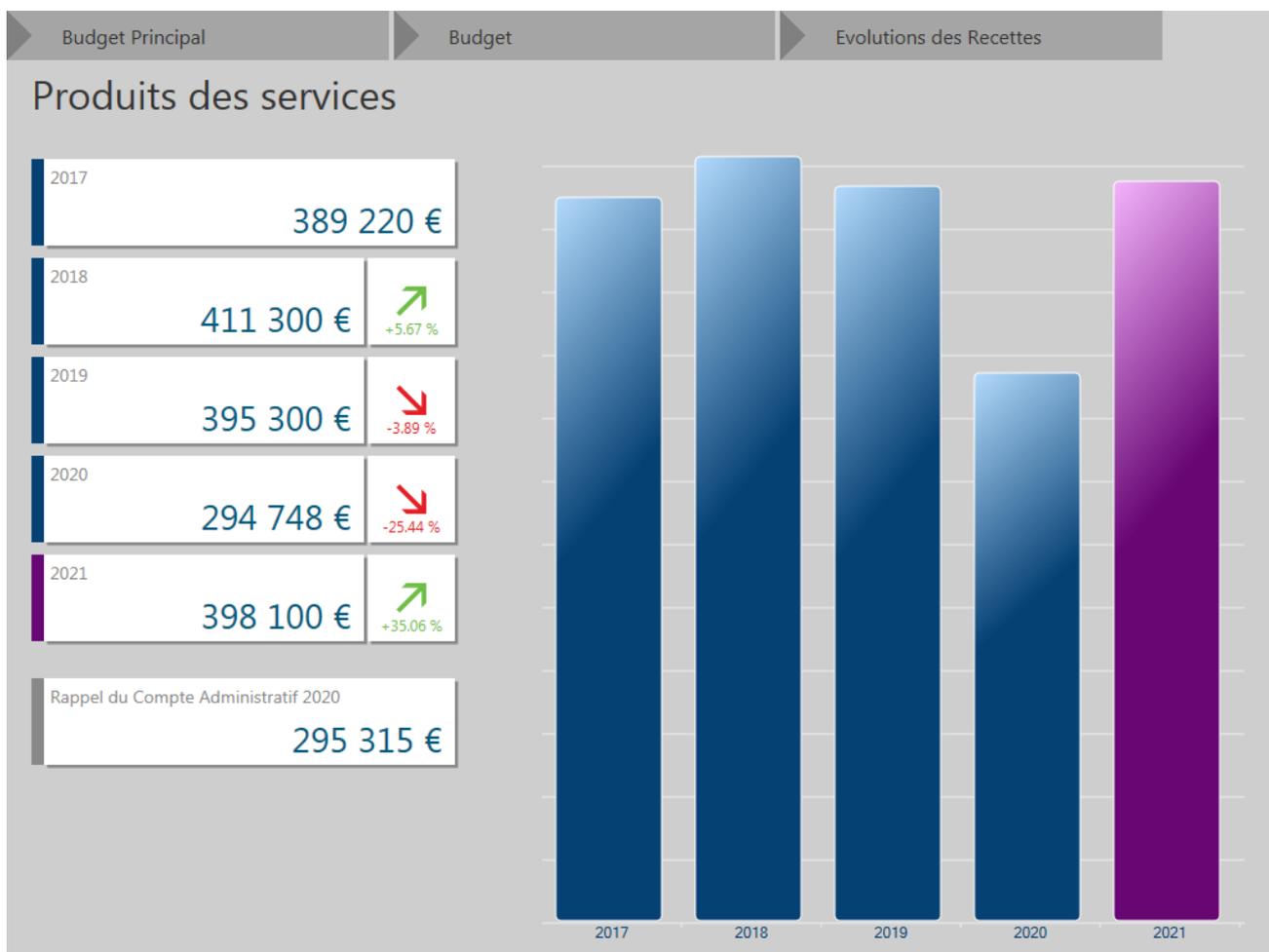
Par ailleurs, ce chapitre intègre des dépenses d'organisation de concours pour les habitants au marché du dimanche à hauteur de 500 €

2.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget Principal		Budget				
Tableau Vote des Recettes						
Fonctionnement 2021						
Recettes	Pour rappel Budget N-1	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total	
013 - Atténuation de charges	20 000 €	0 €	0 €	0 €	45 000 €	
70 - Produits des services	294 748 €	0 €	0 €	0 €	398 100 €	
73 - Impôts et taxes	2 245 757 €	0 €	0 €	0 €	2 025 061 €	
74 - Dotations et participations	789 085 €	0 €	0 €	0 €	751 303 €	
75 - Autres produits gestion courante	30 000 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €	
77 - Produits exceptionnels	1 200 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	
Recettes réelles de fonctionnement	3 380 790 €	0 €	0 €	0 €	3 256 464 €	
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	13 200 €	0 €	0 €	0 €	36 200 €	
Recettes d'ordre de fonctionnement	13 200 €	0 €	0 €	0 €	36 200 €	
Total					3 292 664 €	
Résultat reporté ou anticipé					143 299 €	
Total cumulé					+1.24%	3 435 963 €

FONCTIONNEMENT	2021			
	Propositions BP 2021	% des recettes réelles de F	BP 2021/ BP+DM2020	BP 2021/ CA 2020
002- Affectation du résultat N-1	143 299 €			
013 Atténuations de charges	45 000 €	1,4%	125,0%	55,0%
042 Opérations d'ordre entre section - travaux en régie	36 200 €		174,2%	300,4%
70 Produits de services	398 100 €	12,2%	35,1%	34,8%
73 Impôts et taxes	2 025 061 €	62,2%	-9,8%	-13,5%
74 Dotations et participations	751 303 €	23,1%	-4,8%	-4,2%
75 Autres produits gestion courante	36 000 €	1,1%	20,0%	21,3%
77 Produits exceptionnels	1 000 €	0,0%	-16,7%	-12,1%
RECETTES	3 435 963 €	100%	1,2%	-1,57%

CHAP. 70 – PRODUITS DES SERVICES



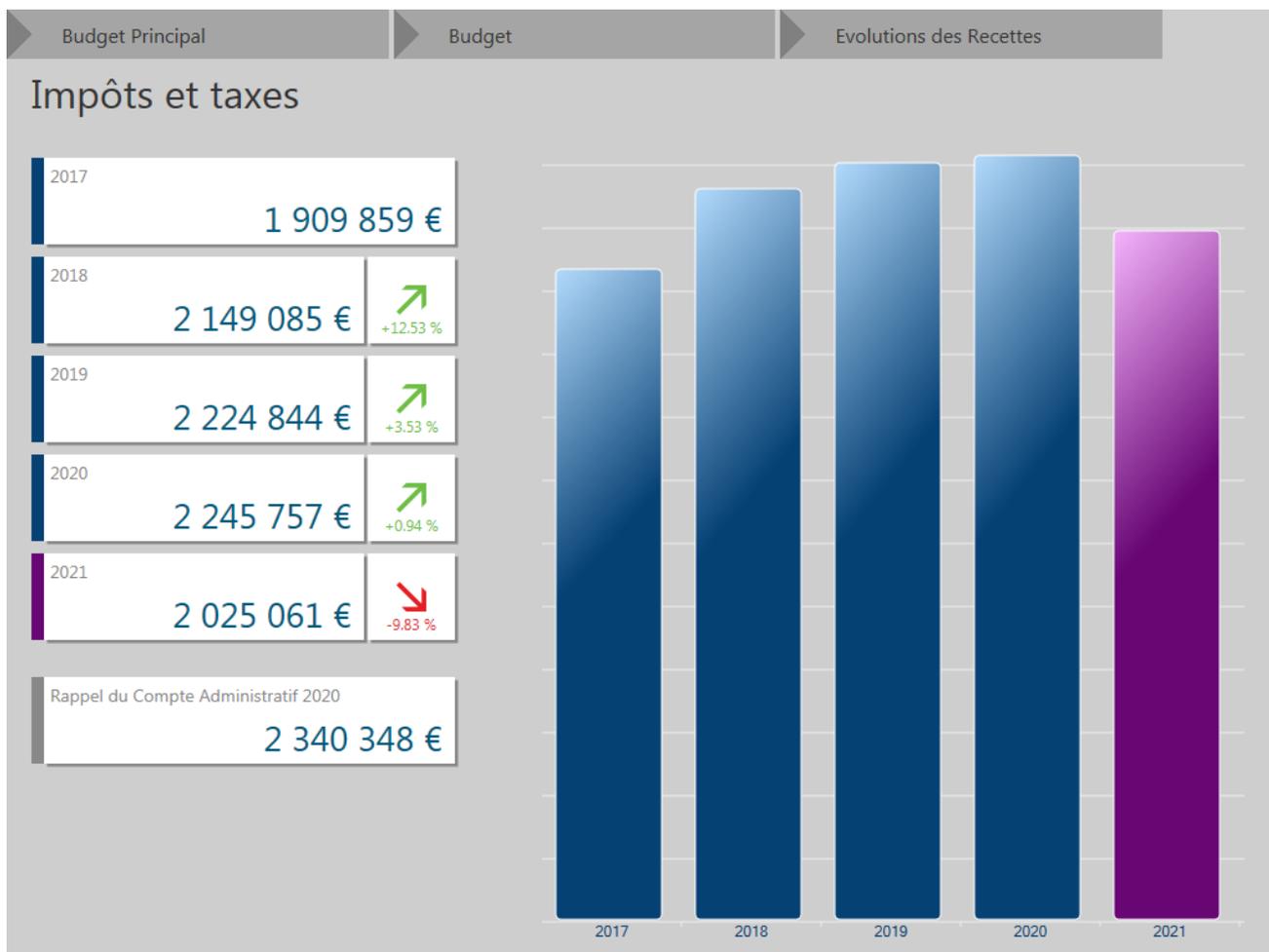
Nota :

Les recettes de billetterie de l'eB ont été estimées en diminution de 50% par rapport au BP 2020.

Ce chapitre enregistre des recettes prévisionnelles quasi identiques au BP 2020 qui enregistrerait un total de 396k€, et en 2021 la somme de 398k€ au global (il est à noter que les dépenses ont été inscrites en conséquence en parallèle : activités, matériels, sorties etc. au CHAP 011).

Il est à noter la recette perçue du CCAS au titre de la prise en charge sur le budget CCAS de la gratification stagiaire « Analyse des besoins sociaux », et des dépenses de fluides de la banque alimentaire et du logement d'urgence au-dessus de l'école (5 000€ au total).

CHAP. 73 – IMPOTS ET TAXES



Il est à noter que ces prévisions ont été établies conjointement avec les services de la trésorerie et de Finances active, sur des bases provisoires.

Ce chapitre est impacté en 2021 par la double reprise de l'Etat dans le cadre de la réforme de la TH au titre de 2 exercices : 2020 et 2021 (environ 100 000€ * 2).

Suivant l'estimation des bases (provisoires), le produit de la fiscalité locale attendu, à taux constants, est de :

ANNEE 2021	TAUX 2021	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit fiscal attendu et estimé
FB	23% taux communal	3 130 244	1 342 875 €
	19,9 % taux départemental		

COMMUNE DE PONT-PEAN

BP 2021

	Compensation fiscale de foncier bâti		225 718 €
FnB	47,46%	40 602	19 270 €
TOTAL Prévision BP			1 587 863 €

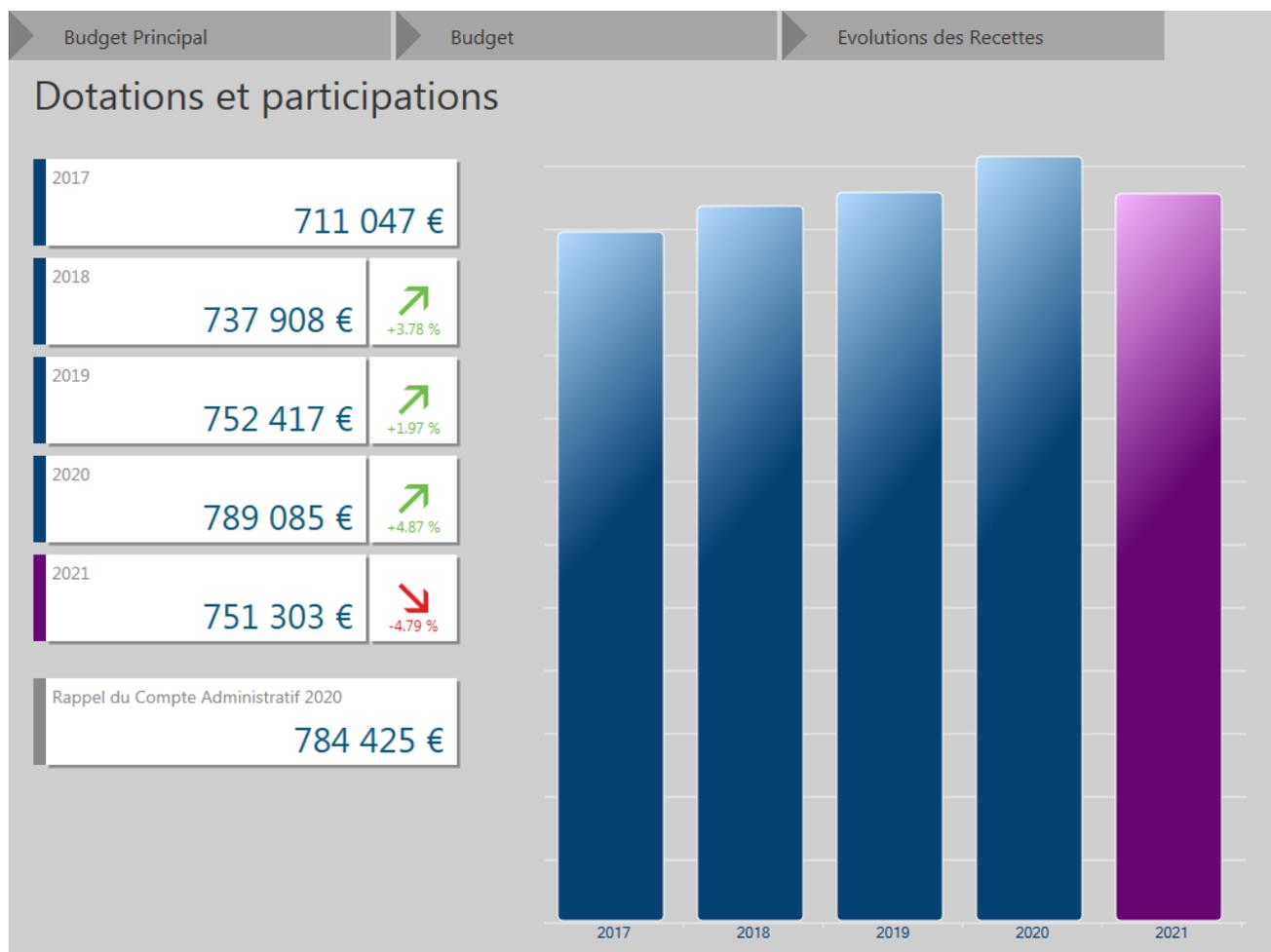
Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la loi de Finances prévoit qu'à partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Ce taux départemental de taxe sur le foncier bâti 19,9% se trouve ajouté au taux communal de foncier bâti, et doit faire l'objet d'un vote global par la Commune.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les taux :

Taux d'imposition	Taux 2020	Taux 2021 proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23 %	23 % (taux communal) + 19,9% (taux départemental) soit 42,9%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,46 %	47,46 %

CHAP. 74–DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

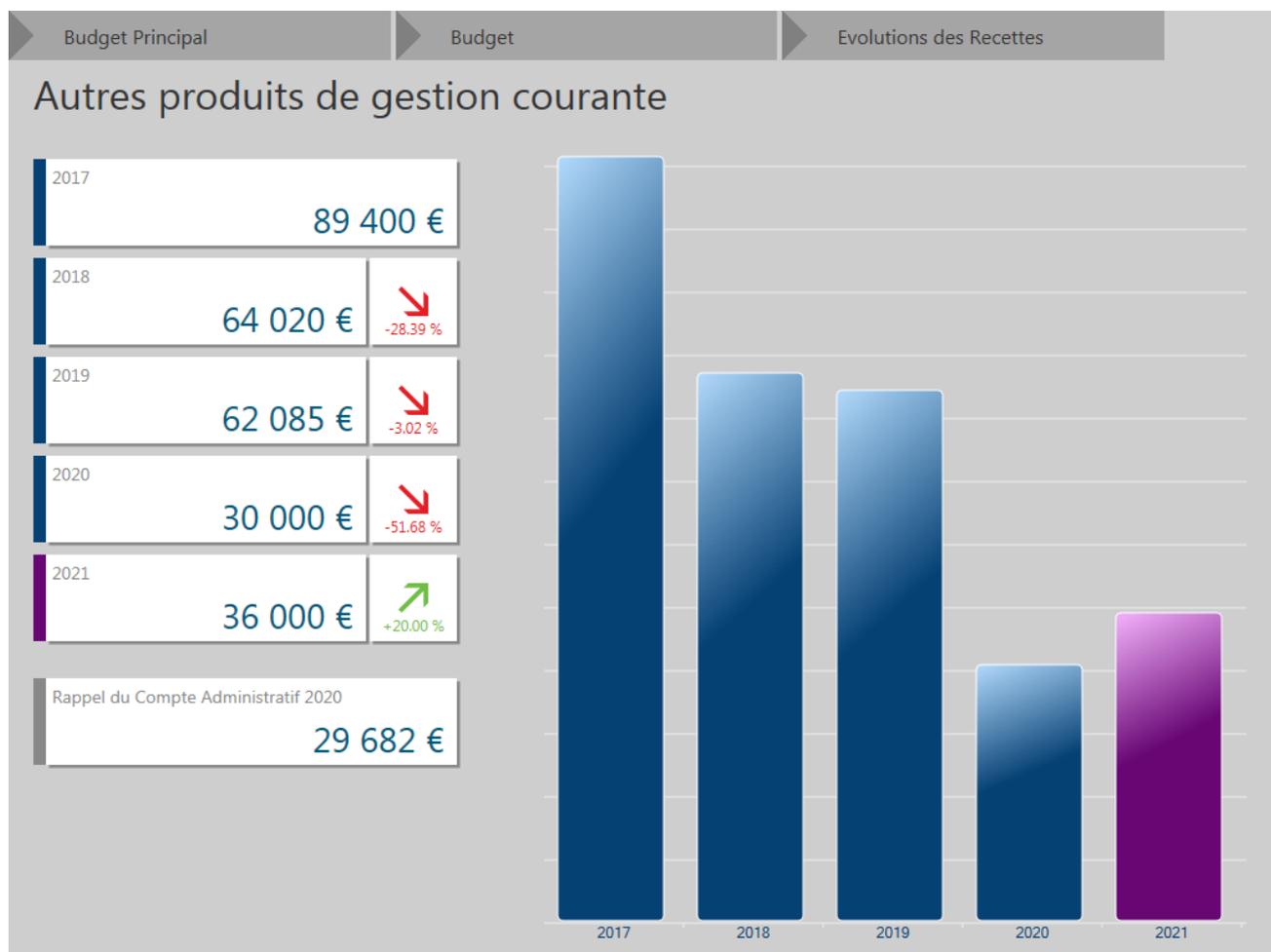


Ce sont des dotations issues des estimations de Finances active.

Il est tenu compte également des participations d'Etat (aides apprentissage, contrats aidés ...)

Pour mémoire la baisse des dotations entre 2014 et 2020 est pour Pont-Péan de 150k€.

CHAP. 75 – PRODUITS DE GESTION COURANTE



Sont enregistrées les recettes de locations de l'eB (enregistrées en 2019 : 36k€, en 2020 : 8 600€ et prévisionnel 2021 : 15k€)

Les autres locations sont : Moulurex (15 000€), 1 allée du chemin vert (3 600€), 2 rue de Bellevue (2 400€).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Budget Principal	Budget	Investissement	
Tableau synthétique			
Investissement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)			
Dépenses		Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 176 €	13 - Subventions d'investissements	441 078 €
204 - Subventions d'équipement versées	121 600 €	16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	509 441 €
21 - Immobilisations corporelles	550 883 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	77 500 €
23 - Immobilisations en cours	1 138 879 €	1068 - Excédents de fonct. capitalisés	500 000 €
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	291 800 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	10 000 €
020 - Dépenses imprévues	10 000 €	Recettes réelles d'investissement	1 538 019 €
Dépenses réelles d'investissement	2 125 338 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	299 153 €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	36 200 €	040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	135 000 €
041 - Opérations patrimoniales	200 €	041 - Opérations patrimoniales	200 €
Dépenses d'ordre d'investissement	36 400 €	Recettes d'ordre d'investissement	434 353 €
Total	2 161 738 €	Total	1 972 372 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	189 366 €
Total cumulé	+21.5% ↗ 2 161 738 €	Total cumulé	+21.5% ↗ 2 161 738 €

3.1. DEPENSES D'INVERSISEMENT

Budget		Investissement		Dépenses	
Tableau Vote des Dépenses					
Investissement 2021					
Dépenses	Pour rappel Budget N-1	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 975 €	0 €	0 €	0 €	12 176 €
204 - Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	0 €	121 600 €
21 - Immobilisations corporelles	453 988 €	0 €	0 €	0 €	550 883 €
23 - Immobilisations en cours	995 280 €	0 €	0 €	0 €	1 138 879 €
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	277 200 €	0 €	0 €	0 €	291 800 €
020 - Dépenses imprévues	10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
Dépenses réelles d'investissement	1 756 444 €	0 €	0 €	0 €	2 125 338 €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	13 200 €	0 €	0 €	0 €	36 200 €
041 - Opérations patrimoniales	200 €	0 €	0 €	0 €	200 €
Dépenses d'ordre d'investissement	13 400 €	0 €	0 €	0 €	36 400 €
Total					2 161 738 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé					0 €
Total cumulé					+21.5% ↗ 2 161 738 €

Dépenses

En investissement, les dépenses totales prévisionnelles 2021 s'élèvent à **2 161 737,85 €** dont

- 291 622,85 € de crédits de report sur des opérations d'investissement en cours de réalisation,
- 1 531 915 € d'opérations nouvelles, 291 800 € au titre du remboursement d'emprunts, des opérations d'ordres (3 800€) et travaux en régie à caractère d'investissement (32 600€).
- 10 000 € au titre de dépenses imprévues.

Détail par opération

Opérations	BP 2021
020- dépenses imprévues	10 000,00 €
040-opérations d'ordre (travaux en régie)	36 200,00 €
041- opérations patrimoniales	200,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	291 800,00 €
109 - RESTAURANT SCOLAIRE	9 418,77 €
119 - BATIMENT DE LA MINE	720 981,40 €
124 - SALLE DE SPORTS J. GOURDAIS	5 495,50 €
147 - CIMETIERE	5 500,00 €
156 - Route de Laillé (convention RM esp V)	8 500,00 €
157 - MOBILIER URBAIN	7 261,62 €
16 - SIGNALISATIONS	2 994,25 €
164 – AIRE DE JEUX LE MOUTON BLANC	30 142,88 €
176 - ZAC MULTI SITES	56 075,44 €
180 - PARKING DE LA CHAPELLE	1 080,00 €
182 - NOUVEAU LOCAL PETITE ENFANCE	50 000,00 €
183 – TERRAIN ET LOCAL DE STOCKAGE ZA PONT MAHAUD	226 000,00 €
184 - RESIDENCE ADAPTEE	66 600,00 €
19 - RESERVES FONCIERES	40 000,00 €
22 – BAT ECOLE ELEMENTAIRE	328 784,48 €
24 - MATERIEL INFORMATIQUE	38 894,06 €
25 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 963,34 €
26 - MOBILIER	5 531,67 €
52 - CHEMINS PIETONS	6 000,00 €
62 - COMPLEXE TERRAINS DE FOOT	500,00 €
65 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 176,00 €
78 - BÂTIMENT MAIRIE	30 000,00 €
79 – BAT ECOLE MATERNELLE	55 801,84 €
90 – BAT ESPACE ENFANCE	3 336,60 €
91 – BAT ESPACE BEAUSOLEIL	52 500,00 €
TOTAL	2 161 737,85 €

RECAPITULATIF DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021/PPI

Code	Libellé	PPI 2021/ROB 2021	Budget 2021	TOTAL BP 2021	différence PPI/BP 2021
PPI02	Bâtiment de mine	530 000,00 €	530 000,00 €	530 000,00 €	0,00 €
<i>PPI02 REPORT</i>	<i>Bâtiment de mine</i>	<i>190 000,00 €</i>	<i>190 981,40 €</i>	<i>190 981,40 €</i>	<i>981,40 €</i>
PPI03	Déficit de la ZAC multi-site	105 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	-50 000,00 €
PPI04	Dépense d'équipement-travaux	220 000,00 €	269 915,00 €	269 915,00 €	49 915,00 €
<i>PPI04 REPORT</i>	<i>Dépense d'équipement-travaux</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>91 187,96 €</i>	<i>91 187,96 €</i>	<i>-8 812,04 €</i>
PPI05	Petite enfance	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	-50 000,00 €
PPI07	Rénovation bâtiments scolaires	204 000,00 €	327 000,00 €	327 000,00 €	123 000,00 €
<i>PPI07 REPORT</i>	<i>Rénovation bâtiments scolaires</i>	<i>10 000,00 €</i>	<i>9 453,49 €</i>	<i>9 453,49 €</i>	<i>-546,51 €</i>
PPI09	Local de stockage associatif	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
PPI01	ZA Pont-Mahaud	201 000,00 €	201 000,00 €	201 000,00 €	0,00 €
PPI06	Etude Réseaux de chaleur	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
PPI08	Résidence adaptée	66 600,00 €	66 600,00 €	66 600,00 €	0,00 €
PPI10	sécurisation bâtiments	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
PPI11	Rénovation mairie	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
PPI12	Terrain de foot écologique	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-20 000,00 €
		1 801 600,00 €	1 866 137,85 €	1 866 137,85 €	
	Dont Crédits de reports	291 622,85 €			
	PPI/ROB 2021 : hors reports	1 691 600,00 €			
Hors PPI	emprunts, écritures d'ordre etc		295 600,00 €	295 600,00 €	
total BP 2021	avec remboursement dette		2 161 737,85 €	2 161 737,85 €	

COMMUNE DE PONT-PEAN

BP 2021

	OPERATIONS NOUVELLES du BP 2021 DONT :	1 564 515	Total par secteur	
ADMIN/MAIRIE	Mairie travaux : isolation faux-plafonds, luminaires des bureaux, sécurisation bâtiment et serveur	35 000	67 750	4%
	Mairie Equipements (informatiques, matériel électoral)	16 970		
	Communication (équipements dont renouvellement signalétiques)	5 480		
	Démocratie participative (projet participatif)	10 000		
SOLIDARITE	Solidarité – provision équipements	300		
CULTURE	Culture - Bâtiment de la Mine - poursuite du projet (démarrage marchés de travaux)	530 000	590 000	38%
	Culture - Espace Beausoleil - Travaux dont toiture, garde-corps	55 100		
	Culture - Espace Beausoleil - Equipements	2 500		
	Culture - Médiathèque (évolution logiciel, vitrages bureau et protection covid)	2 400		
VIE SCOLAIRE	Ecole maternelle – travaux de réfection sanitaires bâtiment E + travaux de peinture	40 800	393 015	25%
	Ecole maternelle - équipements (vidéoprojecteur interactif, mobiliers...)	6 735		
	Ecole élémentaire - Travaux (rénovation énergétique bâtiment A et A')	231 000		
	Ecole élémentaire - Travaux (panneaux photovoltaïques)	60 000		
	Ecole élémentaire - autres travaux (sécurisation, réseaux chaleur, éclairage ext ...)	34 650		
	Ecole élémentaire - Equipements (poursuite des équipements informatiques)	11 000		
	Restaurant scolaire- nettoyeur vapeur, équipements, sécurité incendie...	8 830		
	Restaurant scolaire - Entretien des bâtiments - équipements dont provision			
ENFANCE JEUNESSE	Espace Enfance – équipements informatiques	1 920	3 320	0%
	Local jeunes - équipements dont billard occasion	1 400		
PETITE ENFANCE	Petite enfance - démarrage projet de construction	50 000	50 000	3%
SERVICES TECHNIQUES	Services techniques – espaces verts (cimetière, achat d'une serre)	8 000	19 680	1%
	Services techniques – matériels et outillages	11 680		
SPORT	Salle de sports – travaux ADAP, barillets électroniques	6 000	20 800	1%
	Stade de foot – tondeuse, arrosage terrain honneur, herse désherbage	14 800		
URBANISME AMENAGEMENTS URBAINS	Urbanisme – aire de jeu mouton blanc (aire de pique-nique, et fin aménagement)	5 450	419 950	27%
	Urbanisme – réserves foncières	40 000		
	Urbanisme – aménagement divers (piétons, abris poubelles marché, radar pédagogique), aménagements paysagers divers, rénovation passerelles	26 900		
	Aménagements divers - Achat lot ZA Pont Mahaud + Local de stockage assos.	226 000		
	ZAC MULTISITES - participation	55 000		
	RESIDENCE ADAPTEE - participation	66 600		

Total des dépenses nouvelles du BP 2021 : 1 564 515 €

Crédits de report 2021 (dépenses engagées au 31-12-20) : 291 622,85 €

Remboursement d'emprunts et autres opérations d'ordre : 295 600,00 €

dépenses imprévues 10 000,00 €

TOTAL DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021 : 2 161 737,85€

CRBP 2021 DEPENSES

Culture - Bâtiment de la Mine - poursuite contrat MOE	190 981,40 €
Urbanisme - aire de jeux parc mouton blanc	27 692,28 €
Administratif - Mairie - serveur informatique	19 814,06 €
Scolaire - Alarmes PPMS (nota subvention perçue en fin exercice 2020 : 6 500€)	19 743,60 €
Scolaire - solde rénovation énergétique écoles MOE 2020 + solde travaux dont chauffage	17 023,89 €
Urbanisme - convention maîtrise d'ouvrage route de Laillé - aménagement parking chapelle	11 019,69 €
Equipements divers - ergonomie des postes ou autres- solde	4 370,97 €
Sport - arrosage terrain annexe, éclairage ext salle de sports	976,96 €
TOTAL RESTES A REALISER 2020 - CRBP 2021 - DEPENSES	291 622,85 €

3.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Budget	Investissement	Recettes			
Tableau Vote des Recettes					
Investissement 2021					
Recettes	Pour rappel Budget N-1	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total
13 - Subventions d'investissements	88 874 €	0 €	0 €	0 €	441 078 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	566 576 €	0 €	0 €	0 €	509 441 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 000 €	0 €	0 €	0 €	77 500 €
1068 - Excédents de fonct. capitalisés	547 489 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	12 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
Recettes réelles d'investissement	1 286 940 €	0 €	0 €	0 €	1 538 019 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	334 511 €	0 €	0 €	0 €	299 153 €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	136 000 €	0 €	0 €	0 €	135 000 €
041 - Opérations patrimoniales	200 €	0 €	0 €	0 €	200 €
Recettes d'ordre d'investissement	470 711 €	0 €	0 €	0 €	434 353 €
Total					1 972 372 €
Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					189 366 €
Total cumulé				+21.5% ↗	2 161 738 €

COMMUNE DE PONT-PEAN

BP 2021

RECETTES D'INVESTISSEMENT PREPA BP 2021			
		CR/BP 2021	BP 2021
0.0.1-01	Excédent d'investissement de clôture de 2020		189 365,59 €
1068-01	Excédents de fonctionnement 2020 (143K€ affectés en Fonct, 500k€ affectés à l'Inv)		500 000,02 €
021-01	Virement de section de fonctionnement (BP 2021)		299 153,00 €
DOTATIONS DE L'ETAT			
10222-01	FCTVA - année n - 1 - C.A. 2020 - taux : 16,404%		77 500,00 €
PARTICIPATIONS ZAC - LOTISSEMENT			
1328-142-8	Participation au coût d'équipements publics ZAC Lizard 2020		11 200,00 €
SUBVENTIONS			
1328-22-2	Certificats économies d'énergie (CEE) - école élémentaire		5 800,00 €
13251-119-3	Fonds de concours métropolitain 2020 - Bâtiment de la Mine (2ac = 50%)	140 000,00 €	
13251-22-2	Fonds de concours métropolitain 2020 - Bâtiments scolaires (1ac = 50%) ELEMENTAIRE		42 000,00 €
13251-79-2	Fonds de concours métropolitain 2020 - Bâtiments scolaires (1ac = 50%) MATERNELLE		18 000,00 €
1341-79-2	DETR 2020 - bâtiments scolaires (solde)	9 077,58 €	
1347-22-2	DETR DSIL 2021 - bâtiments scolaires (non attribué à ce jour) ELEMENTAIRE (taux potentiel : 35%)		66 500,00 €
1347-79-2	DETR DSIL 2021 - bâtiments scolaires (non attribué à ce jour) MATERNELLE (taux potentiel : 35%)		28 500,00 €
1347-119-3	DSIL 2020 - Bâtiment de la Mine (1ac de 30% au démarrage de l'opération)		120 000,00 €
	Contrat de territoire : 734k€ (versement à partir de 2022)		
OPERATION D'ORDRE - Opérations d'Ordre à l'intérieur de la section			
chap 041	Opérations patrimoniales CESSIONS DE TERRAINS (cession à titre gratuit parcelle Chouteau)		200,00 €
OPERATION D'ORDRE - Virement entre sections			
chap.040 détail par article cf. doct	Amortissement (frais études, biens)		135 000,00 €
chap 024	Cessions de biens ou de terrains (dont 8 000€ dans le cadre d'un échange zac multi-sites)		10 000,00 €
TOTAL GENERAL		149 077,58 €	1 503 218,61 €
		Emprunt équilibre	509 441,66 €
TOTAL		Recettes invt 2021 hors emprunt	1 652 296,19 €
		INVT DEPENSES 2021 = INVT RECETTES 2021	2 161 737,85 €

COMMUNE DE PONT-PEAN

BP 2021

Recettes

En investissement, les recettes totales s'élèvent à **2 161 737,85 €** dont 149 077,58 € de crédits de report – recettes et 2 012 660,27 € de recettes nouvelles :

Détail par chapitre	BP 2021
001-solde d'exécution de la section d'invt reporté	189 365,59 €
021-virement de la section de fonctionnement	299 153,00 €
024-produits des cessions	10 000,00 €
040- opérations d'ordre	135 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	200,00 €
10-Dotations fonds et réserves	577 500,02 €
13-Subv d'investissement	441 077,58 €
16- Emprunt d'équilibre	509 441,66 €
TOTAL	2 161 737,85 €

Détail par opération

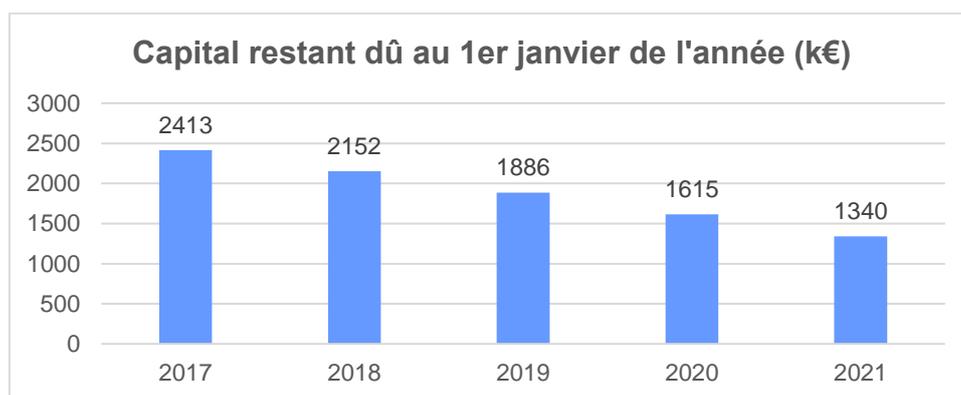
Opération	BP 2021
001-solde d'exécution de la section d'invt reporté 2020	189 365,59 €
021-virement de la section de fonctionnement 2021	299 153,00 €
024-produits des cessions	10 000,00 €
040- opérations d'ordre (amortissements)	135 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	200,00 €
10222 - FCTVA	77 500,00 €
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés 2020	500 000,02 €
16- Emprunt d'équilibre	509 441,66 €
119 - Bâtiment de la Mine (DSIL 2020, fonds de concours)	260 000,00 €
142 - ZAC de Lizard (taxes urbanisme)	11 200,00 €
22 - Ecole élémentaire (DSIL 2021, fonds de concours, CEE)	114 300,00 €
79 - Ecole maternelle (DSIL 2021, fonds de concours)	55 577,58 €
TOTAL	2 161 737,85 €

CRBP 2021 RECETTES

Subvention DETR 2020 SOLDE - rénovation énergétique - bâtiments scolaires	9 077,58 €
RM- Fonds de concours métropolitain - bâtiment de la Mine (2ac)	140 000,00 €
TOTAL RESTES A REALISER 2020 - CRBP 2021 - RECETTES	149 077,58 €

4. LA DETTE

A. L'encours de la dette : un désendettement continu de la commune



La maîtrise de l'endettement s'est poursuivie en 2020. La commune s'est ainsi désendettée de 275 k€ euros.

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2020 à 1 340 k€ contre 1 615 k€ au 1^{er} janvier 2020.

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette par habitant s'élèvera donc à 288 € ? et se situe désormais largement en-dessous de la moyenne nationale des communes de la strate qui est de 770 € (source : Audiar) par habitant (source: collectivites-locales.gouv.fr – les collectivités locales en chiffres 2020).

Ce qui permettra d'emprunter pour 2021 à faible taux d'intérêt pour améliorer la vie des pontpéannais et leur offrir les équipements à la hauteur d'une commune telle que la nôtre.

B. Caractéristiques de l'encours au 1^{er} janvier 2021

Prêteur - nature du prêt	Capital restant dû au 31/12/2020	Montant du Capital à rembourser en 2021
CACIB 2002 - prêt espace Beausoleil TV - 20 ans - 2 600 000€	132 890 €	132 890 €
DEXIA CL 2003 - prêt salle de sports TF 4,26 - 20 ans - 500 000€	128 539 €	32 305 €
DEXIA CL 2003 - prêt salle de sports TF 4,84 - 25 ans - 550 000€	308 516 €	27 127 €
CREDIT MUTUEL - investissements 2014 TF 2,57 - 15 ans - 750 000€ (dont Mairie)	484 041 €	48 438 €
CREDIT MUTUEL - investissements 2012 TF 2,57 - 15 ans - 600 000 € (dont Centre technique municipal)	285 913 €	39 302 €
	1 339 899 €	280 K€

L'encours de la dette communale s'élevait au 1er janvier 2020 à 1 615k€, et s'élève à 1 340 k€ au 01/01/2021.

La répartition de la dette actuelle est la suivante : 90% en taux fixe et 10% en taux variable.

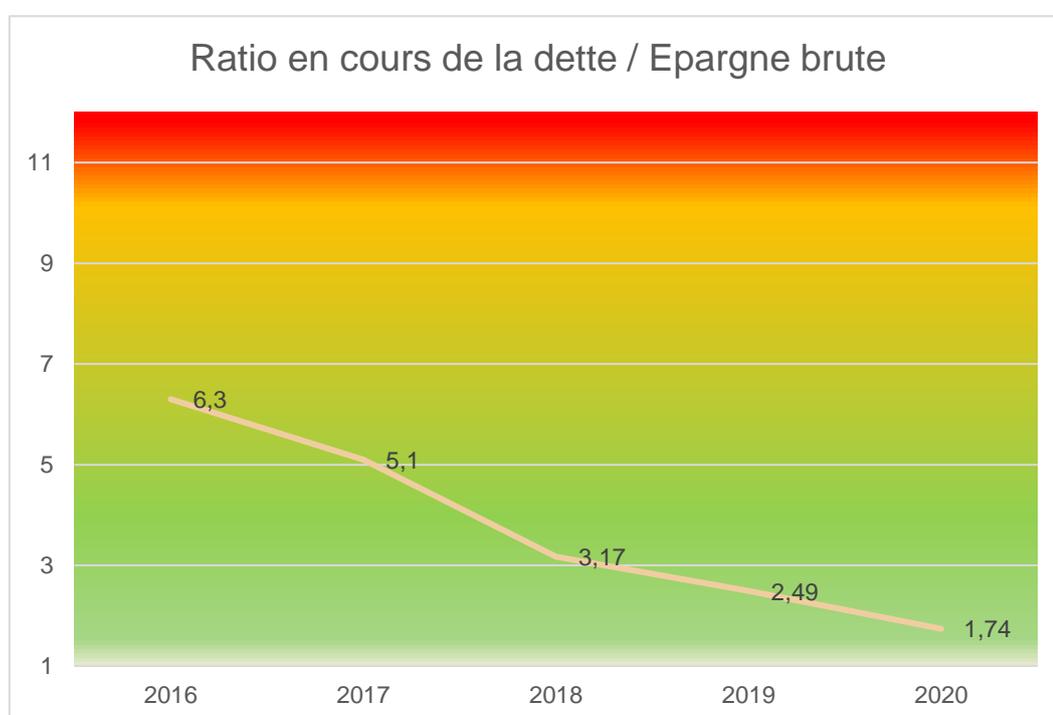
Répartition de la dette Prêts TV / TF au 01-01-2021		
Emprunts Taux Variable	132 890,00 €	10%
Emprunts Taux fixe	1 207 008,96 €	90%
Restant dû :	1 339 898,96 €	

Il est à noter la dernière échéance de prêt de l'espace beausoleil sur cet exercice (132 890€).

C. La capacité de désendettement

Pour rappel, la capacité de désendettement est le rapport entre le stock de dette au 1^{er} janvier et l'épargne brute. Il s'agit du principal critère de solvabilité. Il exprime le nombre d'années que la commune mettrait à rembourser sa dette si elle choisissait d'y consacrer tous ses moyens de fonctionnement. La zone d'alerte du ratio se situe entre 10 et 12 ans.

Depuis 2016, le ratio de désendettement ne cesse de s'améliorer. En 2020, il atteint moins de 2 années (capital restant dû 1340 k€ / épargne brute 770 k€)



La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

5. BUDGET ANNEXE – Z.A. PONT-MAHAUD

FONCTIONNEMENT		PROPOSITIONS BP 2021	
DEPENSES		Budgété H.T.	Observations
605	Travaux	69 335,34 E	travaux de finition de voirie (aménagement définitif)
608	Frais terrains en cours aménagement	2 000,00 E	dont frais entretien de la ZA (espaces verts)
658	Charges de gestion courante	50,00 E	régul TVA
chap 66	Charges financières	2 500,00 E	intérêts ligne de trésorerie et frais
71355	Variation en cours de productions	337 307,94 E	écriture d'ordre : annulation stock initial 2021
Total		411 193,28 E	
RECETTES		Budgété	Observations
0.0.2	Excédent de fonct. Reporté	70 553,02 E	Excédent de fonct 2020
7015	Vente de terrains aménagés	334 110,00 E	Vente de lots 9-10
7088	Autres produits	6 480,26 E	Remboursement de frais lots 2-9-10
758	Produits de gestion courante	50,00 E	régul TVA
774	Participation communale - budget principal		déficit pris en charge en 2022
Total		411 193,28 E	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budgété 2021	
0.0.1	Solde d'exécution d'inv. reporté	337 307,94 €	Déficit clôture invt 2020
1641			
Total		337 307,94 E	
RECETTES		Budgété 2021	
3555	Produits finis - terrains aménagés	337 307,94 €	écriture d'ordre : annulation stock initial 2021
Total		337 307,94 E	

Ce budget prévisionnel comprend :

- Les recettes issues de la vente des 2 derniers lots,
- La charge d'intérêts sur la ligne de trésorerie,
- Les dépenses d'entretien des espaces verts de cette ZA,
- Une somme prévisionnelle pour les travaux de finition de voirie (aménagement définitif à l'issue de la vente de l'ensemble des lots),
- Les écritures d'ordre de comptabilisation des stocks.

6. CONCLUSION

Le budget primitif 2021 est construit, comme les années précédentes, dans la continuité des engagements pris par l'équipe municipale depuis 2014 :

- Assainissement des finances de la commune,
- Gestion rigoureuse des dépenses,
- Désendettement,
- Recours à des ressources externes de financement.

Les résultats déjà obtenus nous encouragent à poursuivre ce travail exigeant, dans le but de maintenir l'autonomie financière de la commune et développer sa capacité d'investir pour le bien-être des pontpéannais et des pontpéannaises.

ANNEXE

LEXIQUE

Epargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les dépenses réelles de fonctionnement, rattachement ainsi que les cessions.

Epargne nette

L'épargne nette est égale l'épargne brute diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette, est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Mouvement d'ordre

Inscription budgétaire et comptable qui ne correspond pas à un flux financier (pas d'encaissement, pas de décaissement) : amortissements, provisions, travaux en régie...

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont efforcées de ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle n'enregistre pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

CALENDRIER BUDGETAIRE

<i>Date/Heure</i>	<i>Instance</i>	<i>Ordre du jour</i>
Mardi 25/08/2020 à 20h30	Commission Finances	Discussion du calendrier budgétaire 2021
Mardi 22/09/2020 à 20h30	Commission Finances	Validation du calendrier budgétaire 2021
Jeudi 15/10/2020 à 9H - 17h	Journée Prospective financière avec Adjoints	Accompagnement Finances Active : prospective financière et préparation du ROB 2021
Mardi 20/10/2020 à 20h30	Commission Finances	Retour sur la journée avec Finance Active
19/11/2020	Adjoint aux Finances/ DGS/service Finances	Transmission Note de cadrage BP 2021 aux élus et services + Documents prépa budgétaire
Mardi 24/11/2020 à 20h30	Commission Finances	Spécial tarifs 2021 Services municipaux : Enfance jeunesse vie scolaire, petite enfance, médiathèque, cimetière, admin
Lundi 07/12/2020 à 20h30	Conseil municipal	VOTE Tarifs municipaux applicables au 01/01/2021
Mardi 19/01/2021 à 20h30	Commission Finances	Dossier subventions associations 2021 Crédits scolaires 2021 - Divers
Jeudi 21/01/2021 de 9h à 17h	Membres du bureau municipal : Maire et Adjoints	Journée d'arbitrages budgétaires 2021 (ensemble des services)
Lundi 15/02/2021 à 20h30	Conseil municipal	ROB 2021 Crédits scolaires 2021
Mardi 23/02/2021 à 18h30	Groupe de travail Finances	Suite préparation budgétaire (CA 2020/BP 2021)
Jeudi 04/03/2021 à 20h30	Commission finances (élargie à l'ensemble des élus)	Vue d'ensemble CA 2020 + BP 2021 y compris CRBP 2021 - Commune et Z.A. Pont-Mahaud Présentation avant vote en CM
Lundi 15/03/2021 à 20h30	Conseil municipal	Vote des subventions associations et autres organismes extérieurs Vote du CA 2020 et Comptes de gestion 2020 – Commune et ZA Pont-Mahaud – Affectation du résultat 2020 - Vote des taux de fiscalité 2021- Vote du BP 2021 - Commune et ZA Pont-Mahaud



1,452,000	1,452,000	1,452,000
20,658	20,658	20,658
1,472,658	1,472,658	1,472,658
2,770,836	2,789,415	2,688,505
32,062	30,653	20,658
112,000	92,756	98,871
1,000	175,416	245,600
1,000	16,445	16,445